PRISE EN CHARGE DES CONSULTATIONS, SELON QUE VOUS RESPECTEZ, OU NON, LE PARCOURS DE SOINS

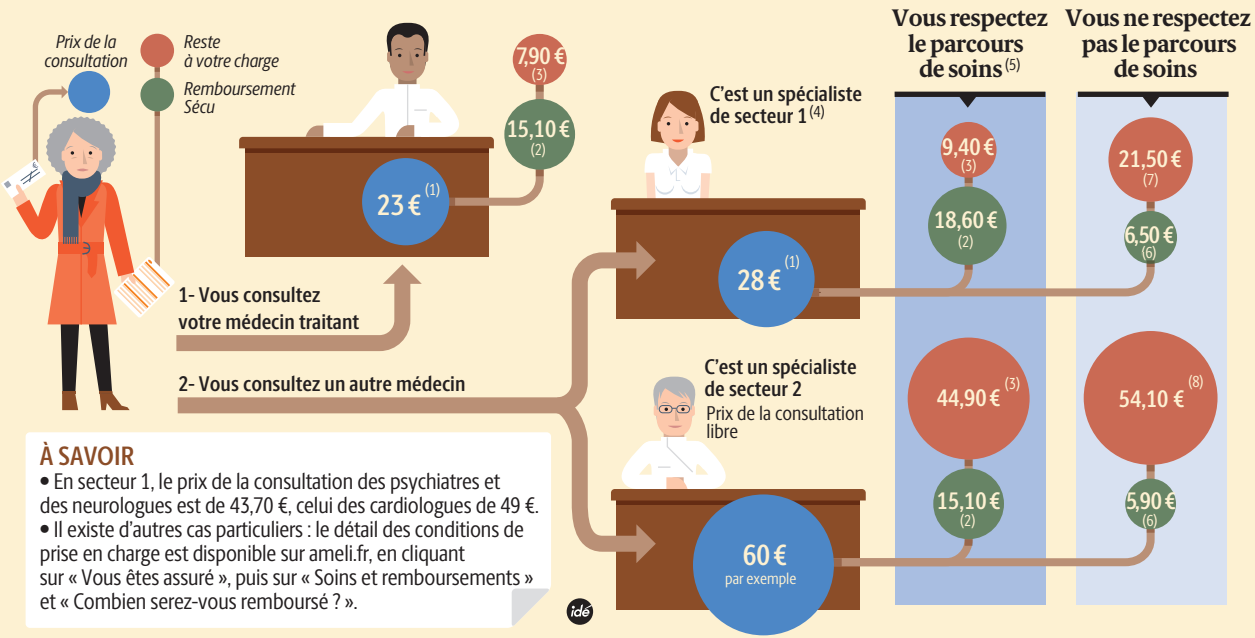

À SAVOIR

- En secteur 1, le prix de la consultation des psychiatres et des neurologues est de 43,70 €, celui des cardiologues de 49 €.
- Il existe d'autres cas particuliers : le détail des conditions de prise en charge est disponible sur ameli.fr, en cliquant sur « Vous êtes assuré », puis sur « Soins et remboursements » et « Combien serez-vous remboursé ? ».

(1) Tarif de convention pour un médecin de secteur 1. **(2)** 70% de la base de remboursement moins 1 € de « participation forfaitaire ». **(3)** Ou à la charge de votre mutuelle. **(4)** Ou adhérent au contrat d'accès aux soins. **(5)** En ayant d'abord consulté votre médecin traitant. **(6)** Hors parcours de soins, le ticket modérateur est plus élevé, de même que peut l'être le tarif que le médecin est autorisé à facturer. La base de remboursement est éventuellement plus faible. **(7)** Généralement non pris en charge par votre mutuelle. **(8)** Dont au moins 17,10 € généralement non pris en charge par votre mutuelle.